

## **SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE**

### **CONSEIL SYNDICAL**

**Réunion du 25 août 2022**

### **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

**(En complément de la présentation jointe en annexe)**

**Validation du compte-rendu du conseil du 13 juin 2022**

- 1 – Présentation de la construction de la stratégie d'action en partenariat avec les EPCI membres;**
- 2 – Délégations au bureau du Symcéa;**
- 3 - Continuité des missions relatives à la gestion des ouvrages d'hydraulique douce (DM Ternois com)**
- 4 - Convention partenariale avec l'association Soméa ;**
- 5 - Signature Convention Cadre PAPI Canche 2022-2027;**
- 6 - Appui au film PAYSANS, DU CIEL A LA TERRE; Don au Museum d'Histoire Naturelle – point ajouté à l'ordre du jour après accord des membres (conférence de Monsieur Sélosse);**
- 7 - Ouverture des postes pour la régie et animation Erosion/Gestion des ruissellements**
- 8 – Questions diverses et agenda prévisionnel.**

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 25 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 19 Août 2022.

Étaient présents : **Monsieur Dominique Masson et Monsieur Philippe Fourcroy**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq**, Monsieur Lionel Boitel et Monsieur Bernard Finke, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie Guenez**; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents: Mme Isabelle MOUZE-ESTEVEES, DGS de la CC Ponthieu-Marquenterre ; Jean-Charles BRUYELLE, membre de la CLE de la Canche.

2

Absents excusés: Monsieur Daniel Fasquelle, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Michel Duval, délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Damien Bricout et Monsieur Alexandre Decry, délégués représentants la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak, déléguée représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 16**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16**

- **Titulaires : 14**
- **Suppléant : 2**

## 1 – Accueil et présentation de l'ordre du jour

Yves Gille, Président, accueille et remercie les participants pour leur présence à cette séance. Il énonce l'ordre du jour de la séance.

Il sollicite l'avis des membres pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'organisation de la conférence le 27 septembre prochain sur les sols, animée par Marc-André Sélosse, chercheur au Muséum National. Les frais de cette intervention seraient versés sous forme de don au Muséum, d'où la nécessité de prendre une délibération. Le conseil accepte cet ajout à l'ordre du jour.

L'avis de l'assemblée est sollicité pour le compte-rendu de la séance du 13 juin. En l'absence de remarques, ce compte-rendu est validé.

## 2 – Présentation de la construction de la stratégie d'action en partenariat avec les EPCI membres

Le président rappelle le contexte d'évolution à la baisse des subventions de notre partenaire historique qu'est l'Agence de l'Eau, ainsi que la mise en place de la taxe GEMAPI par les EPCI membres. Il souligne que le Symcéa s'est adapté et a évolué depuis 20 ans au sein de ses missions dans une démarche de développement et d'intérêt général sur son périmètre. Aujourd'hui, il est important de se poser certaines questions sur la lisibilité de nos missions notamment vis-à-vis des habitants.

Depuis 2021, cette réflexion est en cours et c'est à ce titre qu'une enveloppe a été inscrite au budget 2022 pour financer un accompagnement en interne et également pouvoir associer les EPCI dans une démarche de co-construction. Notre prestataire est ACCIMA, agence du Boulonnais qui a déjà remis un diagnostic.

L'objectif est de tenter de bâtir une vision à 3-5 ans. Il s'agit notamment d'assurer :

- **La réussite et la performance des programmes enclenchés (PAPI Canche ; gestion des milieux aquatiques ; gestion des ruissellements ; révision et élaboration des SAGEs);**
- **L'intégration des attentes et projets des territoires ;**
- **La mise en place de nouveaux défis (transition écologique, impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau, biodiversité...)** ;
- **Une évaluation permanente des actions en cours et transparence vis-à-vis des administrés ; coopération permanente avec les services des EPCI membres.**

Concrètement, des ateliers vont être organisés. Tout d'abord en interne en ce début septembre. Ensuite, sur la base de ce premier travail, on souhaite pouvoir partager avec vous cette première vision pour en débattre lors d'un atelier que l'on vous propose d'organiser le 14 octobre. Il s'agit d'associer les élus et également les services des EPCI selon votre appréciation pour travailler sur les attentes vis-à-vis du Symcéa en tant que partenaire pour les questions de l'eau et des milieux aquatiques. L'objectif est de dégager une vision partagée sur les grands thèmes de nos missions et compétences avec peut-être des nouvelles orientations selon vos attentes. L'ambition est de pouvoir présenter ces nouveaux objectifs

d'ici la fin de l'année pour une première intégration dans le cadre de l'élaboration du budget 2023.

Yves GILLE rappelle que les représentants de l'Agence de l'Eau ont été reçus pour un échange constructif au début du mois de juillet avec peut-être des perspectives d'enveloppes complémentaires. Même si les décisions ont été prises par les instances de l'Agence, les services restent aux côtés du Symcéa ce qui est appréciable. Néanmoins, il est indéniable qu'il faille se tourner vers d'autres sources de financement ou d'autres stratégies.

#### **Discussions/Remarques/Questions :**

- Eric Kraemer demande si le Symcéa a déjà récupéré les projets de territoires des EPCI : à ce jour, ce travail n'a pas été réalisé mais les objectifs des EPCI sont régulièrement croiser dans le cadre des missions exercées par le Symcéa ; néanmoins, dans le cadre de la réflexion stratégique, ces éléments sont importants à recueillir ;
- Dominique Coquet résume la démarche par l'élaboration d'un plan d'actions quinquennal porté par le Symcéa ; effectivement, il serait important de pouvoir aboutir à ce plan prévisionnel d'intervention (PPI) qui serait un nouveau modèle de coopération avec les EPCI ;
- Il est souligné que l'objectif de l'Agence de l'Eau est de protéger la qualité des masses d'eau et des milieux et non les biens et les personnes ;
- Philippe Fourcroy souligne que les services de l'Agence ont apprécié l'échange avec le Symcéa ; il est aussi majeur que le Symcéa intègre les nouveaux enjeux liés au réchauffement climatique dans sa stratégie d'ensemble ;
- Eric Kraemer affirme que même si les financements de l'Agence ne sont plus disponibles, il est impensable de ne plus agir pour limiter les ruissellements et les coulées de boue qui impactent grandement les territoires ; il faudra donc que les questions soient discutées au sein des EPCI avec les communes ;
- Philippe Fourcroy répond que certains financements seront toujours possibles si on peut prouver que les ruissellements impactent les milieux aquatiques ou la ressource ;
- Dominique Coquet indique que d'autres financements pourraient être possibles par exemple via les PAPI ; le PAPI Canche a un volet important de réduction de la vulnérabilité pour améliorer la résilience des habitations aux inondations ;
- Philippe Lejosne demandent comment le Symcéa pense engager la réflexion sur les pratiques agricoles ; le Symcéa avec l'aide de l'Agence et de la Chambre d'Agriculture va enclencher des démarches de sensibilisation et de discussion sur plusieurs sous bassins, ces éléments seront développés prochainement.

### **3 – Délégations au bureau du Symcéa**

Cette délibération a déjà été présentée le 15 mars mais elle a été rejetée par le contrôle de légalité compte-tenu que le texte ne reprenait pas fidèlement les éléments du code des collectivités (l'article L.5211-10 du CGCT). La présente délibération annule et remplace donc celle du 15 mars.

Il est donc proposé de la présenter à nouveau avec le texte modifié même si certains alinéas ne concernent pas précisément les missions et compétences du Symcéa.

Francis Petit précise qu'effectivement il s'agit d'apporter de la souplesse dans le fonctionnement des instances avec un reporting des décisions du bureau à chaque réunion de conseil.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

#### **4 - Continuité des missions relatives à la gestion des ouvrages d'hydraulique douce (DM Ternois com)**

Le Symcéa intervient par transfert sur les territoires de Ternois Com et 7 Vallées, et par délégation de maîtrise d'ouvrage sur la CC du Haut Pays du Montreuillois. Une régie mutualisée a été déployée pour assurer ces missions d'entretien avec 2 ETP dédiés par EPCI. Suite à la décision de désengagement de l'Agence de l'Eau pour le financement des dossiers de renouvellement de l'entretien des ouvrages, le Symcéa a rencontré les EPCI concernés par l'arrêt du financement, à savoir Ternois com et CCHPM pour les conventions à terme au 30/06/22.

La présente délibération concerne Ternois com compte-tenu de l'attente du positionnement de la CCHPM.

Dominique Coquet, vice-président Environnement à Ternois com, indique que les opérations étaient définies et prévues sur 3 années. Chaque ouvrage était entretenu une fois par an, il était impensable d'arrêter brutalement ce programme, c'est pourquoi nous avons décidé de financer intégralement les actions jusque la fin de l'année.

La prochaine phase doit être discutée à l'automne pour définir les actions et moyens à partir de janvier 2023. L'enjeu pour le Symcéa est le maintien d'une partie de la régie opérationnelle car la visibilité actuelle ne va pas au-delà du 31/12/22.

**Le scénario retenu par Ternois Com est le suivant :**

Dépenses	Montant TTC
2 ETP	31 000,00€
Frais de fonctionnement	4 000,00€
Prestation Chambre agriculture	1 000,00€
Location engin	1 500,00€
Fournitures Fagots	15 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>52 500,00€</b>

5

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

#### **5 - Convention partenariale avec l'association Soméa**

Soméa intervient aux côtés des EPCI pour la négociation des ouvrages de gestion des ruissellements dans le département de la Somme. Il est rappelé qu'une convention a été établie avec la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais pour ce même accompagnement dans l'objectif de cadrer les rôles du Symcéa et de ces instances.

Ce partenariat définit les tâches des 2 acteurs qui consiste à apporter une expertise, une assistance technique, administrative, réglementaire et une méthode de concertation permettant aux EPCI compétents d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de travaux visant à réduire les phénomènes de ruissellements et d'érosion des sols.

Les missions sont les suivantes :

- Les projets menés pour le compte ou avec les EPCI : création ou entretien des ouvrages d'hydraulique douce et structurant ;
- Le partenariat Symbcéa/BRGM pour le transfert de compétences lié à l'utilisation du logiciel WaterSed pour modéliser les ruissellements et évaluer l'impact des programmes d'actions (aspects qualitatif et quantitatif) ;
- Les opérations de communication, sensibilisation et information auprès des différents publics (participation aux colloques, journées de sensibilisation ...) ;
- L'animation développée par SOMEA (en accord avec la Chambre d'Agriculture de la Somme) autour de la promotion des pratiques agronomiques permettant de retarder la genèse des ruissellements.

Cette convention cadre a vocation à être précisée par un document annexe selon l'avancement des programmes et le plan de charge des 2 structures.

Actuellement cette convention n'inclue pas de volet financier car les interventions sont financées directement par les EPCI.

#### **Discussions/Remarques/Questions :**

- Philippe Lejosne remarque que le rôle de la Chambre d'Agriculture est un acteur essentiel mais sa présence dans les discussions et sur le terrain est faible depuis quelques temps ;
- Francis Petit précise que Soméa est une association qui réunit le conseil départemental de la Somme et la Chambre d'agriculture de la Somme.

#### **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

## **6 - Signature Convention Cadre PAPI Canche 2022-2027**

Pour faire suite à la délibération du conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant engagement du Symbcéa à assurer la maîtrise d'ouvrage du PAPI Canche pour les actions des axes 1 à 5 exclusions des actions portées directement par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Inondation de Bassin réunie le 18 mai 2022 avec la réserve suivante : *De l'assurance de la faisabilité effective de la partie travaux des actions VI-1, VI-2, VI-3, pour laquelle l'instruction, confortée par les échanges en commission, a relevé un niveau de maturité insuffisant au regard du cahier des charges PAPI 3 2021. Cette réserve sera levée lorsque la CIB pourra s'assurer de cette faisabilité effective par le biais de la réalisation, par le porteur, dans un délai de 3 ans :*

*de toutes les études préalables, dont l'étude agricole et une note environnementale plus détaillée,*

*de la concertation agricole,*

*de la faisabilité foncière.*

*Le porteur devra également avoir défini de manière définitive, les tracés des ouvrages et le chiffrage des coûts.*

**Il est proposé d'approuver, puis de signer, la convention-cadre qui définit les maîtrises d'ouvrages des différentes actions du PAPI, le coût de ces actions, le financement par les différents partenaires que sont l'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'EPAGE Canche-Authie dénommé Symcéa.**

**La convention-cadre concerne la période 2022-2027, soit une durée de 6 ans afin de mener l'ensemble des actions du PAPI d'intention. Sur la durée de la convention, le coût total prévisionnel du programme (toutes maîtrises d'ouvrages confondues) est évalué à de 11 712 697 €. Ce montant global se répartit selon les différents axes stratégiques et actions du programme et est détaillé dans la convention en annexe de la délibération.**

Le président indique que la première réunion du comité de pilotage du PAPI Canche se déroulera le mardi 11 octobre à 14 h.

Il est également précisé que l'équipe est en cours de constitution au sein du pôle Prévention des Risques, piloté par Grégoire Jacquesson.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

## **7 - Appui au film PAYSANS, DU CIEL A LA TERRE ; Don au Museum d'Histoire Naturelle – point ajouté à l'ordre du jour après accord des membres (conférence de Monsieur Sélosse)**

Le Symcéa a été sollicité pour contribuer à la réalisation d'un projet de film documentaire ayant pour principal objectif, la sensibilisation du grand public, aux problématiques d'évolution et de dégradation de la qualité des sols. Sur la base de témoignages d'agriculteurs des Hauts-de-France et d'experts, il s'agit de mettre en évidence des expériences des paysans investis pour cultiver de manière respectueuse et innovante.

L'équipe de production est notamment constituée d'un photographe aérien, Philippe Fruitier, ayant parcouru les Hauts-de-France depuis de nombreuses années et illustré par ses clichés, les phénomènes récurrents et de plus en plus fréquents, de coulées de boue impactant les territoires et les habitants.

Le budget du documentaire est estimé à 170 000,00 €. La sortie officielle en salle est programmée pour janvier 2023. Néanmoins, les producteurs prévoient une sortie en avant-première lors de la journée mondiale des sols le 5 décembre 2022.

Considérant l'intérêt de cette communication dans le cadre des missions actuelles du Symcéa mais également des nouvelles orientations pour l'amélioration des pratiques agronomiques, il est proposé de s'associer à la réalisation de ce documentaire pour un montant de **3 000,00 €** (montant inscrit au BP 22 dans le cadre de la communication). Une convention de partenariat sera établie permettant la mise à disposition du documentaire au Symcéa pour visionnage dans le cadre des projets déployés.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **Discussions/Remarques/Questions :**

- Philippe Fourcroy indique que notre volonté est de nous engager davantage sur les solutions préventives pour limiter les ruissellements ; dans ce sens, il apparaît intéressant de sensibiliser les acteurs, c'est pourquoi j'ai sollicité le chercheur Marc André Sélosse pour le temps d'une conférence afin de mieux comprendre le sol dans sa biologie ; un de ses derniers livres s'intitule « L'Origine du monde » ; d'autre part, le film que nous proposons d'aider, illustre l'action de plusieurs agriculteurs qui ont fait le choix de revenir à ces fondamentaux du sol par un travail différent ; les résultats positifs sont constatés en retrouvant un sol vivant ; grâce notamment à la photographie et les images vues du ciel, les réalisateurs témoignent des impacts des ruissellements dans le paysage et vont interviewer ses nouveaux agriculteurs ; il semble donc pertinent que le Symcéa puisse participer à ce projet.

### **8 - Don au Museum d'Histoire Naturelle – point ajouté à l'ordre du jour après accord des membres (conférence de Monsieur Sélosse)**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Symcéa a sollicité l'intervention de Monsieur Selosse, biologiste, pour organiser une conférence sur le thème des sols. Le coût de cette prestation s'élève à 1 200,00€.

Monsieur Selosse souhaite que cette somme soit versée sous forme de don en faveur du Muséum d'histoire naturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, d'allouer cette somme au Muséum d'histoire naturelle.

8

### **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **9 - Ouverture des postes pour la régie et animation Erosion/Gestion des ruissellements**

En cohérence avec les propos précédents concernant les évolutions à la baisse des subventions pour l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce, les moyens de la régie ont été ajustés jusque la fin de l'année dans l'attente d'une concertation avec les EPCI pour prévoir l'année 2023.

Délibérations présentées proposent :

- **Évolution des contrats PEC vers CDD 4 mois (2 agents) et 3 mois (1 agent) ;**
- **Animateur(rice) Erosion et gestion des ruissellement** - Contrat à durée déterminée pour une durée de 2 ans et 2 mois, dans le grade de Technicien relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :
  - Appui technique auprès des collectivités pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ;
  - Rédaction des documents et rapports relatif à la mission ;
  - Expertise technique polyvalente dans le cadre des projets en cours.

### **Délibérations approuvées à l'unanimité des membres présents.**

**Discussions/Remarques/Questions :**

- Madame Mouze-Esteves précise que les missions présentées pourraient tout à fait entrer dans le cadre d'un contrat de projet qui permet de ne pas avoir de poste permanent (or CDI) ; ces missions ont bien un début et une fin (6 ans maximum) ; ces contrats apportent une souplesse dans la gestion des ETP.

**10 – Questions diverses et agenda prévisionnel.**

	Bureau Symcéa	Commissions Symcéa	Conseil	Réunions techniques ou copil	Autres
Septembre				13/09 9 h 30 : Comité de suivi Watersed 14/09 : Run bilan entretien-restauration Ternois com 22/09 à 14 h 30 : Copil Natura 2000	27/09 14 h: Conférence Marc-André Selosse
Octobre		10/10 14 h 30 : Commission Milieux Aquatiques 17/10 14 h 30 : Commission Ruissellement/HD		11/10 à 14 h Comité de pilotage PAPI Canche 14/10 à 14 h : Ateliers de co-construction de la stratégie à caler avec les EPCI	
Novembre	Réunion à prévoir				
Décembre			12/12 DOB		

Sans autre question, le Président propose de clôturer la séance et remercie vivement les membres pour leur présence.